

XXIV QVIXOTE MARATHON, 20 OCTUBRE 2019

CIUDAD REAL REGLEMENT

XXIV MARATHON POPULAIRE DE CLM - IX SEMI MARATHON POPULAIRE DE CLM - V DIX MILLE POPULAIRE DE CLM

LXXXII Championnat absolu marathon d'Espagne

DATE, LIEU ET VOIE

Article 1. Evènement comptant

Le **XXIV Marathon populaire de Castilla-La Mancha**, le **IX semi-marathon populaire de Castilla La Mancha** et le **V Dix Mille Populaire** de Castilla-la Mancha auront lieu le 20 OCTUBRE 2019.

Conjointement, se produiront le **LXXXII championnat absolu marathon d'Espagne** ainsi que la **XXIII édition du championnat du marathon de Castilla La Mancha**.

Article 2. Départ et arrivée

Les départs seront conjointement donnés à 9h30 à partir du centre sportif Rey Juan Carlos, rue Juan Ramón Jiménez, avec un temps de course maximum de cinq heures pour le marathon, deux heures et demie pour semi-marathon et une heure et quinze minutes les dix mille mètres. En ce qui concerne les championnats fédérés, les règlements des fédérations correspondantes seront appliqués.

L'arrivée aura lieu sur les pistes d'athlétisme du centre sportif Rey Juan Carlos.

Article 3. Course

Les compétitions se disputeront sur une distance de 42,195 mètres, le marathon ; 21 097 mètres, le semi-marathon et 10 000 mètres. Circuits asphaltés approuvés par la RFEA, au cœur de la ville de Ciudad Real. L'évènement sera supervisé par le Collège officiel des juges de la Communauté de Castilla-la Mancha.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Article 4. Informations générales.

Pour toute information, contactez:

ADDITION DE MARATHON QUIXOTE

PO Box 184/13080 / Ciudad Real

Tél. : 639.066.985 / 644.418.478 et 636.336.939

courriel : organizacion@maratonclm.net / inscripciones@maratonclm.net

www.maratonclm.net

SERVICES

Article 5. Services disponibles pour les participants.

Au sein des centres sportifs King Juan Carlos et Prince Felipe, lieux de départ et d'arrivée, les services suivants seront proposés :

Garde-robe
Douches
Vestiaires
Physiothérapeutes
Soins médicaux et infirmiers
Véhicules de soins de santé

INSCRIPTIONS ET PRIX

Article 6. Dates d'inscription et prix.

Seront mis en ligne sur le site www.maratonclm.net. L'inscription sera considérée comme finalisée après avoir effectué le paiement via la passerelle de paiement sécurisée de notre site Web. Une fois réalisé, un courrier sera envoyé au participant l'informant de ses données dans l'inscription définitive

	Marathon	Semi-marathon	Dix mille
jusqu'au 15 septembre :	30 euros	15 euros	12 euros
jusqu'au 31 septembre :	40 euros	20 euros	15 euros
jusqu'au 13 octobre :	50 euros	25 euros	18 euros

Les inscriptions ne seront pas acceptées après le 15 octobre.

Ces prix n'incluent pas la licence journalière (5 € obligatoires pour le marathon et 3 € pour le semi-marathon et 10 km pour les coureurs qui n'ont pas la licence nationale -RFEA-, licence régionale de Castilla La Mancha -FACLM- ou Carnet del Corridor Plus, en vigueur).

En ce qui concerne les championnats fédérés, les dispositions du règlement des fédérations correspondantes seront suivies.

Les frais d'inscription seront remboursés à 50% en cas de blessure, après justification à l'Organisation par un rapport médical officiel, jusqu'à un mois avant le test.

En cas de suspension de la course pour cause de force majeure, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Prix de fidélité :

LES PARTICIPANTS AU XXIIIème MARATHON DE 2018, INSCRITS AVANT LE 15 SEPTEMBRE, NE PAYERONT QUE 25 EUR

MODE DE PAIEMENT

Article 7. Mode de paiement

Par le biais du mot de passe de paiement sécurisé de notre site Web. www.maratonclm.net

INFORMATION AUX PARTICIPANTS

Article 8. Contact de confirmation et correction des erreurs

Le comité d'organisation contactera uniquement les participants pour leur demander toute information nécessaire, signaler des problèmes de test ou une modification organisationnelle.

Une fois l'inscription terminée, Le comité d'organisation enverra un courrier électronique à l'athlète confirmant sa participation ainsi que les données indiquées.

DORSALS :

Article 9. Date réception des numéros

Les numéros seront à disposition ainsi que la puce la veille de l'essai, de 15 h 30 à 20 h 30, au sein des locaux de l'ancien Casino de Ciudad Real, rue Caballeros n ° 3, ou à un endroit indiqué postérieurement.

Les numéros de course seront à disposition aussi le même jour de la course de 7 h 30 à 9 h 00, au centre sportif Prince Felipe, à côté du départ, uniquement les athlètes participant au marathon populaire de Castilla La Mancha qui l'avait précédemment indiqué au comité d'organisation, Via le formulaire d'inscription.

Les athlètes participants au Championnat Absolut Marathon d'Espagne doivent obligatoirement reprendre la veille de la course dans le programme ci-dessus.

IMPORTANT : Le numéro de dossard porte la publicité des sponsors qui contribuent au soutien de la manifestation. Il doit donc être placé à l'avant et dans un endroit visible. Tout athlète qui ne le fait pas peut être disqualifié.

CATÉGORIES

Article 10. Catégories pour les différents tests

Le XXIVe Marathon populaire de Castilla la Mancha, le IX semi-marathon populaire de Castilla La Mancha et le DIX MILLE de Castilla La Mancha seront ouverts à tous ceux qui le souhaitent, qu'ils soient fédérés ou non, sans distinction de condition, de nation ou de sexe. A défaut d'avoir accompli l'âge de 18 ans le jour du test.

Ce n'est que dans le cas de DIX MILLE que l'on peut participer aussi à partir de 16 ans, avec l'autorisation écrite des parents ou des tuteurs.

Les catégories suivantes sont stipulées dans le XXIV MARATON QUIXOTE

<u>CATEGORIES</u>	<u>MASCULIN ET FEMENIN</u>
Senior	De 18 à 34 ans
M35 – F35	De 35 à 39 ans
M40 – F40	De 40 à 44 ans
M45 – F45	De 45 à 49 ans
M50 – F50	De 50 à 54 ans
M55 – F55	De 55 à 59 ans
M60 – F60	De 60 à 64 ans
M65 – F65	De 65 à 69 ans
M70 – F70	plus de 70 ans

Des classements seront établis pour toutes les catégories, avec les prix et les trophées indiqués ci-dessous.

Article 11. Catégories dans les championnats fédérés

Les catégories, le cas échéant, du Championnat Absolut Marathon d'Espagne et du Championnat de Marathon de Castilla La Mancha seront attribuées conformément aux règlements de la RFEA et du FACLM.

PRIX Espèce

Article 12. Prix en espèces.

Les prix en espèces sont établis comme suit.

<u>MARATÓN</u>		<u>MEDIA MARATÓN</u>	
HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
1 ^o .- 1.000,00 €	1 ^a .- 1.000,00 €	1 ^o .- 500,00 €	1 ^a .- 500,00 €
2 ^o .- 600,00 €	2 ^a .- 600,00 €	2 ^o .- 300,00 €	2 ^a .- 300,00 €
3 ^o .- 400,00 €	3 ^a .- 400,00 €	3 ^o .- 200,00 €	3 ^a .- 200,00 €
4 ^o .- 200,00 €	4 ^a .- 200,00 €	4 ^o .- 100,00 €	4 ^a .- 100,00 €
5 ^o .- 100,00 €	5 ^a .- 100,00 €	5 ^o .- 50,00 €	5 ^a .- 50,00 €

Article 13. Les marques auront accès aux prix en espèces.

Afin de recevoir 100% des prix en espèce du classement général MARATHON, vous devez accomplir un temps inférieur à 2h.25'00 "dans la catégorie masculine et à moins de 2h.55'00" dans la catégorie féminine.

Afin de recevoir 50% des prix en espèces du classement général MARATON, vous devez accomplir vous devez accomplir à 2h.35'00 "chez les hommes et à 3h.10'00" chez les femmes doit être faite.

Afin de recevoir 100% des prix du classement général du SEMI-MARATHON, vous devez accomplir un temps inférieur à 1h.09'00 "dans la catégorie hommes et inférieure à 1h.22'00" dans la catégorie femmes doit être créée.

Afin de recevoir 50% des prix en argent du classement général du HALF MARATHON, vous devez accomplir un temps inférieur à 1h.13'00 "dans la catégorie hommes et 1h 26'00" dans la catégorie femmes.

Les prix en espèces seront attribués une fois les classements définitifs rendus publics et les résultats des contrôles antidopage reçus.

Pour la collecte des prix, les gagnants doivent envoyer au comité d'organisation, organizacion@maratonclm.net, leur nom complet, une copie du NIF et le numéro IBAN du compte bancaire. Jusqu'au 15 décembre comme date d'échéance.

Article 14. Catégorie locale. Prix espèces pour le MARATHON

Les athlètes participant ou nés à Ciudad Real auront droit aux prix en espèces suivants au marathon.

100 Euros première place
75 Euros deuxième place
50 Euros troisième place

Dans la catégorie locale, il n'y aura pas de limitation de marque.

Article 14.1. Prix spécial pour les clubs

- Les trois clubs comptant le plus grand nombre d'athlètes au **MARATHON** recevront un jambon et un fromage.
- Les trois clubs comptant le plus d'athlètes au **SEMI-MARATHON** recevront un jambon et un fromage.
- Les trois clubs avec le plus grand nombre d'athlètes arrivant aux **Dix Mille** recevront un jambon et un fromage.

Les participants s'inscriront individuellement en indiquant le nom du club auquel ils appartiennent.

Les clubs, s'ils le jugent utile, peuvent soumettre au comité d'organisation une liste de leurs athlètes participants avant le 1er octobre, en indiquant un numéro de téléphone et une adresse électronique pour les communications éventuelles.

TROPHEES

Article 15. Le trophée sera attribué ainsi:

Marathon

Aux 3 premiers / du général

Aux 3 premiers / de chaque catégorie

Aux 3 premiers locaux / en tant que

Demi-marathon

Au premier 3 / du général

Au premier de chaque catégorie

DIX MILLE

Aux 3 premiers / du général

Article 15.1. Revendications au classement général.

Tous les classements relèvent de la responsabilité exclusive des membres du comité des juges de la RFEA et du FACLM.

Les réclamations qui affectent les positions du classement avec récompenses ou trophées seront soumis par écrit, avec 50 €, à l'Arbitre dans un délai maximum de 30 minutes à compter de la publication provisoire du classement, qui en décidera. En cas de validation, le participant recevra 50 €

Les autres réclamations n'affectant pas les prix ou les trophées doivent être envoyées par écrit à l'adresse de le comité d'organisation: organizacion@maratonclm.net à l'attention de l'arbitre, avant le mercredi suivant l'événement.

Le comité d'organisation communiquera les résolutions de l'arbitre, ou celles correspondant à l'organisation elle-même, dans un délai maximum de 10 jours à compter duquel les classements seront considérés comme définitifs.

Article 16. Obligation de retirer les prix et les trophées

Il est obligatoire de retirer les prix et les trophées correspondants lors de la cérémonie.

ACCREDITATION PRE-ORGANISATION

Article 17. Demande d'enregistrement de données par Le comité d'organisation

Le comité d'organisation peut à tout moment demander l'accréditation des données décrites dans le formulaire d'inscription. L'irrégularité ou la falsification de celui-ci entraînera la disqualification.

Article 18. Accréditation d'identité par les participants.

Tous athlète recevant des prix en espèce ou des trophées doit prouver leur identité par la FIV ou un passeport.

SOINS MÉDICAUX

Article 19. Services médicaux

Le comité d'organisation disposera de services médicaux spécialisés sur les lieux de départ, d'arrivée et pendant le voyage.

Article 20. Décisions des services médicaux et des juges du test

Le service médical de la compétition ainsi que les juges sont autorisés à retirer, lors du test, tout athlète juge inapte physiquement.

Article 21. Identification des athlètes ayant des problèmes de santé

Tout participant souffrant de problèmes médicaux, allergies ou autre, peut demander au comité d'organisation une étiquette avec une croix rouge, en inscrivant le problème sur le dos et en le maintenant dans un endroit visible pour plus de contrôle et d'informations en cas de nécessité médicale.

Article 21.1. Contrôle antidopage.

Selon les règlements de l'IAAF, les participants désignés subiront des contrôles de dopage par les représentants de l'AEPSAD. Les coureurs seront présentés au contrôle antidopage munis d'un document social identifiable. Le refus de passer un contrôle antidopage suppose une disqualification automatique.

DISQUALIFICATIONS

Article 22. Causes.

Sera disqualifié par les juges de l'épreuve :

- L'athlète qui ne termine pas le parcours complet.
- Qui ne porte pas de dorsal fixe et visible.
- Qui modifie la publicité sur son dorsal.
- Qui court avec un dorsal attribué à un autre athlète.
- Qui entre dans la ligne d'arrivée sans dorsal.
- Qui ne tient pas compte des indications des juges.
- Qui manifeste un comportement anti-sportif.
- Quiconque refuse de passer un contrôle antidopage.
- Qui n'a pas placé la puce livrée par l'organisation.

Article 23. Perte de droits due à la disqualification.

Les participants disqualifiés perdront toutes les options pour gagner des prix et des trophées, ainsi que pour être pris en compte dans le classement correspondant.

APPROVISIONNEMENT

Article 24. Points d'approvisionnement.

Des points de restauration seront mis à disposition tous les 5 km à partir du Km 5 ainsi que des points d'eau et des éponges tous les 5 km à partir du km 7,5; selon les normes établies par la RFEA. et l'IAAF.

Article 25. Approvisionnement individualisé

Les athlètes qui préfèrent le faire doivent fournir le type de nourriture ou de boissons qu'ils souhaitent emporter aux points de restauration et transmettre cette demande à l'organisation la veille de la course lors de la remise des numéros.

ASSURANCE

Article 26. Assurance de participation.

Tous les participants officiellement inscrits seront couverts par une police d'assurance de responsabilité civile, approuvée par le comité d'organisation, qui couvrira les incidents directement liés à la course, **excepté une tare douloureuse ou latente, de témérité, de négligence, non-respect des lois et règlements, etc.**

L'organisation décline toute responsabilité pour les dommages que les participants à ce test pourraient causer à eux-mêmes et à d'autres personnes pour les raisons susmentionnées.

CADEAUX

Article 27. Dons aux participants.

Tous les participants inscrits recevront du matériel de sport et un sac avec des cadeaux lorsqu'ils retirent le numéro ; ainsi qu'un sac de fournitures à tous ceux arrivés à la ligne d'arrivée.

Le diplôme et les photos d'arrivée peuvent être téléchargés GRATUITEMENT sur le site officiel www.maratonclm.net quelques jours après la compétition.

Tous les participants à la XXIVe édition du marathon Quichotte recevront, une fois la ligne d'arrivée franchie, une médaille commémorative.

LIVRAISON DE TROPHEES ET DE PRIX

Article 28. Lieu et heure de la remise des trophées.

Il aura lieu au centre sportif Rey Juan Carlos de Ciudad Real aux heures suivantes :

V 10 K Populaire de Castilla La Mancha : à partir de 12h00.

IX Semi-Marathon Populaire de Castille La Mancha : à partir de 12h30

XXIVe Marathon populaire de Castilla La Mancha : à partir de 14h00.

DROITS DE L'IMAGE

Article 29. Acceptation par les participants du transfert de données et d'images aux fins liées à l'activité.

Les participants acceptent la diffusion, l'enregistrement et la distribution des images et des vidéos prises au cours de la compétition et donnent leur consentement à QVIXOTE MARATON. ADAD, par elle-même ou par l'intermédiaire de ses sponsors ou de tiers, traitera, au moyen de photographies, de vidéos, etc., ses informations personnelles et son image au cours de la compétition, à des fins exclusivement sportives, promotionnelles ou commerciales.

Tous les participants acceptent la publication de leur nom dans la classification de l'événement, dans les médias et / ou sur Internet, en s'inscrivant.

Conformément à la loi organique 15/1999 du 13 décembre relative à la protection des données personnelles, le participant peut exercer son droit d'accès à ces fichiers afin de rectifier ou d'annuler

partiellement ou total son contenu. Pour exercer ce droit, vous devez en faire la demande par écrit au siège social de QVIXOTE MARATON. ADAD, case postale 184, Ciudad Real

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Article 30. Acceptation du règlement par les participants.

Tous les participants prenant part à l'événement acceptent et signent la déclaration de non-responsabilité concernant la protection des données et la responsabilité, en supposant que le présent règlement et les règles de la RFEA et de l'IAAF. En cas de doute, les critères de l'Organisation prévaudront.

Cet évènement appartient au calendrier officiel de la Fédération royale espagnole d'athlétisme et, par son enregistrement, le participant consent à ce que ses données soient transférées à cette entité pour le traitement, avant la compagnie d'assurance, de l'assurance obligatoire des accidents La responsabilité civile ainsi que la gestion de la licence journalière et le classement populaire des essais routiers. Dans tous les cas et conformément à la loi sur la protection des données, l'intéressé peut exercer à l'avenir ses droits d'accès, de rectification, annulation et opposition en écrivant ou en envoyant un courrier électronique à la Fédération royale espagnole d'athlétisme. Avenida de Valladolid nº81 - 28.008 Madrid. E-mail : rfea@rfea.es